

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de Lac-des-Aigles tenue le 9 juillet 2018 à la salle du Conseil, située au 75 de la rue Principale à Lac-des-Aigles.

Présences :

M.	Pierre Bossé, maire
MME	Vicky Ouellet, conseillère # 3
	Nadia Sheink, conseillère # 5
MM.	Michel Dubé, conseiller # 1
	Serge Demers, conseiller # 2
	Luc Sirois, conseiller # 4
	Frédéric Dubé, conseiller # 6

Les membres présents forment le quorum.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, Monsieur Pierre Bossé, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte à 19 h 30. Madame Francine Beaulieu, directrice générale fait fonction de secrétaire.

224-18

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

D'accepter l'ordre du jour et que soit ajouté à l'item « Affaires nouvelles », les points suivants :

- 35.1 Abat-poussière - Épandeur
 - 35.2 Contrat asphalte
 - 35.3 Maison des Jeunes – Lave auto
 - 35.4 Rue Jean-Rioux
- et que l'item « Affaires nouvelles » demeure ouvert :*
- 1. Ouverture de la séance
 - 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - 3. Approbation du procès-verbal de la séance régulière tenue le 4 juin 2018
 - 4. Comptes
 - 5. Correspondance
 - 6. Présentation d'un organisme
 - 7. Demande de dérogation mineure 18-0002
 - 8. Avis de motion et présentation du projet de règlement Code d'éthique et de déontologie des élus
 - 9. Avis de motion et présentation du projet de règlement concernant l'autorisation à délivrer des constats d'infractions
 - 10. Date de la réunion du conseil du mois d'octobre
 - 11. OMH
 - 12. Travaux TECQ – Programmation au net
 - 13. Travaux TECQ – Trottoirs
 - 14. Facture TR3E
 - 15. Travaux TECQ – Asphaltage (extra)
 - 16. Travaux TECQ – Plancher de béton
 - 17. Travaux TECQ – Loisirs (clôture, estrades,...)
 - 18. Travaux TECQ – Réfection intérieure Pavillon
 - 19. Travaux TECQ – Réfection du Kiosque
 - 20. Travaux TECQ – Réfection Toilette
 - 21. Travaux chemin des Chalets – Mandat au Laboratoire (LER)
 - 22. Unité d'urgence
 - 23. Annulation de facture
 - 24. Suivi des activités du 23 juin
 - 25. Défibrillateur – Installation et formation
 - 26. Offre de service avocat
 - 27. Wi-Fi
 - 28. Route des Monts-Notre-Dame
 - 29. Soutien à l'ensemencement
 - 30. Demande d'informations
 - 31. Sortie à Auclair
 - 32. Camp Richelieu Vive la Joie
 - 33. Demande pour interdiction d'accès aux motoneiges
 - 34. Facture – Réparation Gymkhana
 - 35. Affaires nouvelles
 - Période de questions
 - 36. Clôture de la séance

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

225-18

3.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE 4 JUIN 2018

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

D'accepter le procès-verbal de la séance régulière tenue le 4 juin 2018 tel que présenté.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

226-18

4.

COMPTES

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

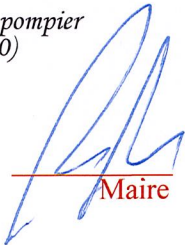
D'autoriser le paiement des comptes suivants :

COMPTES INCOMPRESSIBLES PAYÉS

Salaires du 27 mai 2018 au 23 juin 2018	Total	21 831.95 \$
Chèque # 12994 à # 13046	Chèques de la liste des comptes du 04 juin 2018	
Chèque # 13047 Construction Jaro	Réso 189-18 Réfection toiture 75 Principale	18 148.80
Chèque # 13048 Ministre des finances	Réso 203-18 1 ^{er} Versement Sûreté du Québec	13 383.00
Chèque # 13049 École des pompiers	Réso 204-18 Entente école gestionnaire 2018-2019	1 158.26
Chèque # 13050 SADC	Réso 207-18 Renouvellement adhésion 2018-2019	30.00
Chèque # 13051 Danielle Bossé	Réso 208-18 Remboursement salle pour le 4 août	100.00
Chèque # 13052 Centre de mise en valeur	Réso 209-18 Renouvellement adhésion opérations dignité	60.00
Chèque # 13053 ADVL	Réso 211-18 Quote-part 2018	2 525.00
Chèque # 13054 Toromont Cat	Réso 212-18 Réparation transmission chargeuse	22 981.98
Chèque # 13055 Comité et activité La Source	Réso 214-18 Aide pour activités pendant l'année scolaire	100.00
Chèque # 13056 Construction Jaro	Remplace chèque 13012 (erreur sur chèque)	--
Chèque # 13057 MRC Témiscouata	Pour demande de révision dossier Marco Sheink	60.00
Chèque # 13058 Déry télécom	Téléphone (6)	302.27
Chèque # 13059 Shaw Direct	Câble chalet juin	66.67
Chèque # 13060 Hydro-Québec	Électricité (2/4)) Voir tableau	559.15
Chèque # 13061 André Bruno Rodrigue	Remplace chèque perdu (12467)	--
Chèque # 13062 Micheline Rodrigue	Réso 386-17 Conciergerie juin (75, Princ.)	643.10
Chèque # 13063 Chantal Corbin	Réso 386-17 Conciergerie juin + ent. fleurs (73, Princ.)	273.03
Chèque # 13064 Pauline Beaulieu	Réso 386-17 Entretien des chalets juin	103.03
Chèque # 13065 Pierre Bossé	Petite caisse pour le 23 juin 2018	250.00
Chèque # 13066 Revenu Québec	Remises juin 2018 (eur)	2 118.03
Chèque # 13067 Revenu Canada	Remises juin 2018 (eur)	298.66
Chèque # 13068 Hydro-Québec	Électricité (2/4)) Voir tableau	2 075.93
Visa	Réso 168-18 Permis alcool fabrique	89.00
RA Fondation CSN	Cotisation des employés 27-05-2018 au 23-06-2018	583.51
	Total	65 909.42 \$

COMPTES À PAYER

1. Aldéo Michaud	Bois pour la plage et voirie	267.66
2. Beaulieu Berthier	Filtreur, sable pour pataugeoire et remb. repas	233.04
3. Biologie	Analyse des eaux	371.37
4. Bourgoin Langis	Réparations électriques édifice et terrain de balle	1 178.56
5. Caisse des Lacs de Témiscouata	Réso 87-17 Système d'alarme et évaluation pour porte	2 282.88
6. Certified Laboratoires	Graisse	753.89
7. Collège Shawinigan	Réso 59-16 Formations traitement des eaux usées	5 600.00
8. Dépanneur Chez Carolle	Réso 220-18 Pains, saucisses, boissons (St-Jean-Baptiste)	488.64
9. Desjardins Turcotte	Réso 84-18 Jardinières	2 644.43
10. Dufresne Hébert Comeau-Avocats	Réso 196-18 Formation loi 122 (avec Lejeune et Squatec)	977.29
11. Dynaco BMR	Plateforme échafaud	367.88
12. Électronique Mercier	Service numérique Berthier	124.17
13. Entreprises Camille Ouellet	Réso 50-18 Enregistreurs de débordement (2)	7 035.16
14. Entreprises Boucher et Santerre	Essences	299.82
15. Excavation Régis Bérubé	Creusage rue Beaulieu, garage, salle	4 616.25
16. Excavation Jean-Guy Roy	Remplissage rue Beaulieu, plage, garage, salle	12 134.65
17. Fond information territoire	Avis de mutation mai (4)	16.00
18. Fontaine Normand	Réso 160-18 (Fleurs) semaines finissants le 16-23-30 juin	405.00
19. Formation urgence vie	Réso 202-18 Défibrillateur	2 012.09
20. Groupe Voyer	Peinture, pompe de piscine	1 097.07
21. Imprimerie Excel	Réso 197-18 Gilets orange	268.01
22. Info Dimanche	Avis de dérogation (125, Principale)	129.92
23. Kopilab	Contrat Toshiba et Sharp	311.08
24. Lavoie Francis	Déplacements pour visite bureau, caserne....	60.20
25. Macpek	Garde-boues, capuchon huile - Western	71.57
26. Magasin Coop	Tuyaux, teinture...	194.91
27. Matériaux du Lac	« Cladmate », ficelle, piles, tuyaux, chlore...	2 208.67
28. Métal A.P.	Pièces pour modification plancher garage	242.28
29. Ministre des finances	Frais annuel élévateur	85.03
30. Grossiste MR Boucher	Cap femelle, bague....	72.63
31. M.R.C Témiscouata	Abonnement annuel Sigem Web	153.15
32. Municipalité de Ste-Rita	Cotisation adhésion à la COMBEQ à Julien (partagée)	110.66
33. Nettoyeur Christine	Service juin	41.39
34. Pétroles JMB	Diesel 2 178.1 litres à 1.1450 \$/L	2 867.39
35. Pièces d'autos Rimouski	Douille	6.43
36. Praxair	Acétylène	20.27
37. Purolator	Messageries eau et égout, pompier	20.98
38. R.I.D.T.	Ordures et recyclages (5/10)	5 175.30


Maire


DG

39. Samson électrique	Rép. éclairage de rues et ins. pour thermopompes	2 641.14
40. Scie Mécanique L. Ouellet	Bougie, fil à fouet, câble pour scie	33.51
41. Sel Warwick	Réso 26-18 et 101-18 Abat poussière (ballots et poche)	11 681.51
42. Sheink Nadia	Déplacement rencontre RJDT	40.00
43. Simetech environnement inc.	Déboucher canalisation 22 mai (6 rue Lepage)	790.97
44. Spécialités électriques	Interrupteur et projecteur	514.80
TOTAL COMPTES À PAYER		<u>70 647.65 \$</u>

Je certifie que des crédits sont disponibles pour les comptes ci-haut mentionnés.



Francine Beaulieu, directrice générale

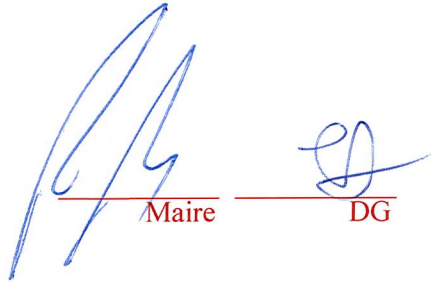
Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

5. CORRESPONDANCE

1. Reçu copie de la lettre que le Ministre responsable de la Protection des consommateurs, de l'Habitation et de la région de Lanaudière a envoyé à la MRC, les informant qu'un montant de 237 000 \$ a été mis à la disposition de la MRC de Témiscouata pour le programme RénoRégion par la SHQ. Ce programme vient en aide aux propriétaires à revenu faible pour effectuer des travaux pour régler des déficiences majeures de leur maison.
2. Courriel reçu le 22 juin de la Régie du bâtiment du Québec, nous informant qu'en vertu du Règlement sur les renseignements relatifs à la réalisation de travaux, toutes les municipalités ont l'obligation de transmettre à la RBQ les demandes de permis de construction.
3. La MMQ lance un nouveau produit d'assurance pour les chantiers de construction « La garantie globale des chantiers ». Cette nouvelle protection couvre tous les biens appartenant à la municipalité ou à des tiers sur tout chantier municipal en formule tous risques. Incluant les fournitures et matériaux nécessaires au projet, les installations et les travaux temporaires. Couvre aussi les bris de machine, les inondations et les tremblements de terre sans surprime.
4. Reçu lettre du Ministère des Transports nous informant que le contrat des chemins d'hiver 6507-17-4529 signé en juillet 2017 a été reconduit le 1^{er} juin 2018 pour une autre année. Contrat de 3 ans.
5. La CITQ Corporation de l'industrie touristique nous avise que si nous pensons qu'une personne exploite un établissement d'hébergement touristique de façon non conforme, on peut communiquer avec Revenu Québec, ce sont eux maintenant qui sont en charge des activités d'inspection et d'enquête.
6. Courriel reçu le 12 juin d'emploi d'été Canada nous informant qu'ayant terminé l'évaluation de notre demande # 1516513 et malgré le fait que notre demande était admissible, ils ne peuvent nous fournir du financement. Les fonds sont répartis entre les organismes à la suite d'une priorisation des projets fondée sur l'évaluation de Service Canada et la rétroaction reçue de notre député.
7. Reçu lettres d'appui de Biencourt, Squatec et de la Route des Monts-Notre-Dame, pour le projet d'enseigne électronique. Copies ont été remises au CDL.
8. Lettre de remerciement de la Fondation pour la persévérance scolaire pour notre contribution de 500 \$. Ce montant leur permettra d'appuyer les demandes des familles défavorisées de notre territoire.
9. Dépôt des documents de la réunion du 19 juin de la RJDT, dont l'entente avec le SAE - Service d'aide à l'emploi, création d'emploi par le Projet de préparation à l'emploi (PPE) qui a pour objectif le développement de l'employabilité par une expérience de travail concrète et ce projet permet de diminuer l'enfouissement et donner accès à des biens à des prix modiques. Le SAE organise deux ventes-débarras / année dans les écocentres de Dégelis et Squatec,...
10. Reçu de la Société québécoise de gestion écologique de la peinture le « Guide de la récupération de la peinture », afin que nous puissions différencier les produits acceptés de ceux non acceptés et d'appliquer les consignes du programme. Au cours des prochains mois, nous recevrons des outils pour nos journaux municipaux pour rappeler aux citoyens l'importance de récupérer la peinture.
11. Reçu courriel de Transports Québec nous informant que dans le cadre du programme (nouveau nom) d'aide à la voirie locale qu'une aide financière maximale de 112 234 \$ nous sera octroyée pour l'entretien des routes locales admissibles de la municipalité, suite à une reddition comptable (EF S51-3). Ce montant était de 74 651 \$ depuis plus de 20 ans (GL 01-38100).
12. Reçu par dépôt direct le 28 juin la péréquation de 165 758 \$ (GL 01-37250).
13. Reçu par dépôt direct le 29 juin la compensation imm. école de 9 087 \$ (GL 01-22123) et de 216 \$ compensation terres publiques (01-22311).

6. PRÉSENTATION D'UN ORGANISME

Aucun organisme présent à cette séance.



Maire DG

227-18 7. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 18-002

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, que lors de la séance régulière du conseil municipal qui aura lieu Lundi, le 9 juillet 2018 à 19 h 30 à l'endroit ordinaire des délibérations, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

NATURE ET EFFET DE LA DÉROGATION MINEURE 18-0002

Lot 5406335, 125 rue Principale

- une demande de dérogation mineure a été déposée relativement à la marge avant de la construction sur le terrain sis sur le lot 5406335 au 125, rue Principale à Lac-des-Aigles ;
- la dérogation demandée vise à autoriser que la marge avant soit de 6 mètres au lieu de la moyenne des 2 bâtiments adjacents (selon l'article 4.8 du règlement de zonage # 123-14), soit d'environ 7 mètres ;
- le conseil municipal statuera sur cette demande à l'occasion de la séance ordinaire du conseil qui aura lieu Lundi, le 9 juillet 2018 à 19 h 30 à l'endroit ordinaire des délibérations, situé au 75, rue Principale à Lac-des-Aigles.

Le Comité consultatif d'urbanisme suggère à la municipalité d'accepter cette demande.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles retienne la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et accepte la Demande de dérogation mineure 18-002 afin d'autoriser que la marge avant soit de 6 mètres au lieu de la moyenne des 2 bâtiments adjacents (selon l'article 4.8 du règlement de zonage # 123-14), soit d'environ 7 mètres pour la résidence située au 125, rue Principale.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

228-18 8. AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT CODE D'ÉTHIQUE DES ÉLUS

Chaque membre du conseil a reçu une copie du projet de règlement 153-18.

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles prend acte du dépôt du projet de règlement n°153-18 séance tenante sur le Code d'éthique et de déontologie des élus révisé, qui abrogera les Règlements 149-18 et 137-16.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

PROJET DE RÈGLEMENT # 153-18

AVIS DE MOTION

La conseillère Madame Vicky Ouellet, présente l'avis de motion et le projet de règlement # 153-18 qui abrogera le règlement # 149-18 et 137-16 sur le Code d'éthique et de déontologie des élus et qu'elle présentera à une prochaine séance de ce conseil un nouveau règlement qui aura pour objet l'adoption du Règlement # 153-18 abrogeant les règlements # 149-18 et 137-16 sur le code d'éthique et de déontologie des élus.

229-18 9. AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT L'AUTORISATION À DÉLIVRER DES CONSTATS D'INFRACTIONS

Chaque membre du conseil a reçu une copie du projet de règlement 154-18.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles prend acte du dépôt du projet de règlement n° 154-18 séance tenante concernant l'autorisation à délivrer des constats d'infractions.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

PROJET DE RÈGLEMENT # 154-18

AVIS DE MOTION

Le conseiller, Monsieur Michel Dubé, présente l'avis de motion et le projet de règlement # 154-18 concernant l'autorisation à délivrer des constats d'infractions et qu'il présentera à une prochaine séance de ce conseil un nouveau règlement qui aura pour objet l'adoption du Règlement # 154-18 concernant l'autorisation à délivrer des constats d'infraction.

230-18

10. DATE DE LA RÉUNION DU CONSEIL DU MOIS D'OCTOBRE

Des élections provinciales auront lieu, Lundi, le 1^{er} octobre 2018. La salle du conseil a été réservée. La réunion du conseil était fixée au 1^{er} octobre donc on doit repousser la réunion du conseil d'octobre. La réunion de la MRC est Lundi, le 9 octobre.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles reporte la réunion du conseil prévue lundi, le 1^{er} octobre au mercredi, le 3 octobre étant donné les Élections provinciales.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

11. OMH

Comme Rivière-Bleue n'embarque plus dans le projet de regroupement il faut refaire la résolution # 213-18 adoptée en juin.

La Municipalité attendra avant de refaire cette résolution car il y aura peut-être d'autres villages qui n'emboîteront pas le pas et une réunion doit être organisée.

12. TRAVAUX TECQ – PROGRAMMATION AU NET

Tableau remis à chaque membre du conseil. Des travaux devraient être ajoutés à la programmation.

Et cette programmation révisée devrait être faite avant le 15 octobre et confirmer les travaux réalisés avant le 30 septembre et les prévisions à venir au 31 mars 2019.

Courriel reçu de M. Jalbert du MAMOT. Jusqu'au 31 décembre 2018, vous pouvez modifier votre programmation sans problème, tant qu'il ne s'agit pas de travaux réalisés dont vous avez reçu un paiement. Après le 31 décembre, aucun ajout de travaux ne sera possible. Il faut donc que la programmation soit complète (bilan à 0). Salutations. Martin Jalbert, ing., Chargé de projet, Direction des Infrastructures – Québec, Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

Voir tableau, nous avons au net environ 71 000 \$ à reprogrammer.

Ce sujet est remis à une séance ultérieure pour avoir une meilleure idée des dépenses réelles à ce jour. D'ici là nous pensons à de nouveaux projets.

231-18

13. TRAVAUX TECQ – TROTTOIRS (PROJET # 24)

Attendu que la Municipalité de Lac-des-Aigles a demandé des soumissions par appel d'offre sur invitation auprès de 5 entrepreneurs, avec son propre document d'appel d'offres LDA-MUN-06-18 et les Plans préparés par la compagnie TR3E pour la construction de trottoirs et pour les travaux devant le 84, rue Principale avec les Plans du projet I17-180 (Feuillets 01 à 011 et NG-01);

Attendu que les soumissionnaires avaient jusqu'à Lundi, le 9 juillet 15 h pour présenter leur soumission sous enveloppe scellée portant la mention « TROTTOIR PHASE I PROJET I17-180 » au 73, rue Principale LDA GOK 1V0;

Attendu qu'à l'expiration de ce délai, la municipalité avait reçu deux (2) soumissions;

Attendu que l'ouverture de celles-ci a eu lieu publiquement à l'édifice municipal au 75, rue Principale, Lundi, le 9 juillet à 15 h en présence de témoins;

Attendu que par la suite la municipalité a procédé à la vérification des soumissions reçues.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles retienne la soumission la plus basse et conforme reçue de Aménagement Benoit Leblond pour la construction de trottoirs et pour les travaux devant le 84, rue Principale avec les Plans du projet I17-180 (Feuillets 01 à 011 et NG-01).

Pour le montant de 67 312 \$ + (TPS) 3 365.60 \$ + (TVQ) 6 714.37 \$ pour un total de 77 391.97 \$.

Que la directrice générale Mme Francine Beaulieu soit nommée représentante municipale pour ce projet et soit autorisée à signer le contrat avec le maire M. Pierre Bossé et tout document relatif à ce projet.

Que la municipalité de Lac-des-Aigles demande l'échéancier et le plan de signalisation à l'entrepreneur et que la municipalité s'occupe de faire la demande de permission auprès du Ministère des Transports du Québec.

Que ce projet soit financé par le Programme de la Taxe d'essence.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

232-18 14. FACTURE TR3E

Suite à notre demande, TR3E a revu sa facture # 001666 du montant de 4 599 \$ (taxes incluses) à la baisse de 500 \$ + taxes soit un crédit 574.88 \$.

Il est proposé par la conseillère Madame Nadia Sheink

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise le paiement des factures # 001666 à 4 599 \$ moins le crédit de 574.88 \$ facture 001706 pour un déboursé de 4 024.12 \$ à la compagnie Tr3E engagée pour les plans et devis trottoirs.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

15. TRAVAUX TECQ – ASPHALTAGE (EXTRA)

Des travaux correctifs ont dû être apportés sur la rue Lepage sur 75 mètres. BML avait fixé le coût à 63,50 \$ suite de discussion le montant a été réduit à 24,60 \$/pied linéaire pour un total de 1 845 \$ + taxes. Des crédits ont été demandés pour les factures 66-0217-00154 et 00158 pour dépôt d'asphalte de 186,16 \$ + 252.09 \$ = 438.25 \$ (pas encore reçues)

Le contremaître M. Berthier Beaulieu évaluera le coût des équipements municipaux (chargeuse, rétrocaveuse,...) utilisés pour retirer le vieil asphalte.

Ce sujet est remis à une séance ultérieure.

233-18 16. TRAVAUX TECQ – PLANCHER DE BÉTON (PROJET # 17)

Facture # 1165 au montant de 10 888,13 \$ tel que résolu Réso 193-18. Excédent de 651.91 \$ styrofoam Facture # 1165 et de 1954.58 \$ Coffrage,... Facture # 1166 taxes incluses.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise le paiement à Construction et Rénovation Jaro 90 inc, pour le plancher de béton tel que résolu # 193-18 au montant de 10 888.13 \$, ainsi que les extras qui ont été nécessaires, coffrage (1 954.58 \$) et styrofoam (651.91 \$) pour un total de déboursé avec taxes de 13 494.62 \$.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

234-18 17. TRAVAUX TECQ – LOISIRS (CLÔTURES, ESTRADES,...) (PROJET #14)

Résol 191-18 : Estimé d'Inter clôtures Prop clôtures de Rimouski pour clôture pataugeoire 6' de haut à 6 830 \$ et terrain de balles de 4' de haut à 9 960 \$ + taxes = 19 304.30 \$.

Une section de 31' de clôture a dû être ajoutée au coût de 788.64 \$ et un crédit de 250 \$ a été appliqué (barrière non installée) + réparation bout de clôture existante à 445.40 \$ + (selon réso 191-18) 9 960 \$ + 6 830 \$ = 17 774.04 + taxes.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles acquitte à Inter clôtures la facture # 018504 avec les ajouts au montant de 20 435.70 \$ taxes incluses.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

235-18 18. TRAVAUX TECQ – RÉFECTION INTÉRIEURE PAVILLON (PROJET # 12)

Suite à la résolution 198-18, coût par Construction et Rénovation Jaro 90 inc. pour changer fenêtres (3), 1 porte,.. 5 199,16 \$ tx incluses et 5 tribunes à 1 759.11 \$ tx incluses et menus travaux à exécuter à 65 \$ / heure pour installer hottes et autres pour un maximum de 3 000\$.

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles engage de gré à gré Construction et Rénovation Jaro 90 inc. pour des travaux au Pavillon soit changer fenêtres (3), 1 nouvelle porte à installer,.. à 5 199,16 \$ tx incluses et 5 tribunes à 1 759.11 \$ tx incluses et pour menus travaux à exécuter à 65 \$/heure pour installer hottes et autres pour un maximum de 3 000 \$.

Que la municipalité fasse l'achat de 2 hottes de poêle de 400 PCM pour le Pavillon aux Matériaux du lac à 469 \$ chacune + 2 sorties de hotte maximum à 35 \$ pour un total de 1 008 \$ + 50.40 \$ + 100.55 \$ = pour un déboursé de 1 158.95 \$.

Que Samson électrique soit mandaté pour l'électricité (selon disponibilité) ou Langis Bourgoïn.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

19. TRAVAUX TECQ – RÉFECTION KIOSQUE (PROJET # 18)

De gré à gré reçu offre de Construction et Rénovation Jaro 90 inc. à 10 979 \$ taxes incluses.

Ce sujet est remis à une séance ultérieure.

236-18

20. TRAVAUX TECQ – RÉFECTION TOILETTE (PROJET # 15)

Offre d'Urba-Solutions pour étude de sol au Parc-belvédère de 1 437.19 \$ taxes incluses incluant ouverture du dossier, déplacements, tests de sol, rapport et plan de localisation.

Frais de l'exécutrice à la charge du client.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles engage de gré à gré Urba-Solutions pour étude de sols et plans au Parc-Belvédère pour l'ajout futur d'une toilette avec champs d'épuration au coût de 1 437.19 taxes incluses.

La demande de permis à la MRC sera faite après réception de ces résultats d'Urba-Solutions.

Que ces travaux soient payés par le Programme D'Amour.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

237-18

21. TRAVAUX CHEMIN DES CHALETS - MANDAT AU LABORATOIRE

Offre de service reçue de M. Martin Pelletier du Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup (LER) pour contrôle des sols, surveillance chantier à 7 956.25 \$ + taxes pour les travaux au Chemin des Chalets.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte l'offre de service du Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup pour leur offre pour le contrôle des sols et surveillance chantier (peut-être partiel), accepté selon leur taux unitaire selon le nombre d'heures qui seront réellement réalisées pour le chemin des Chalets.

Que ces travaux soient payés par le programme D'Amour.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

22. UNITÉ D'URGENCE

Notre camion GMC FCC Unité d'urgence date de 1987 il a plus de 30 ans.

Ce sujet est remis à une séance ultérieure.

238-18

23. ANNULATION DE FACTURE

Une facture avait été faite à Philmax pour l'achat de vieilles pièces de camions, réservoir et tuyaux (au garage) en 2017 et depuis le propriétaire n'est jamais venu chercher les pièces. Je l'ai rejoint jeudi, le 5 juillet, est intéressé. Il doit me rappeler lundi, le 9 juillet, il ne m'a pas rappelé.

Il est proposé par la conseillère Madame Nadia Sheink

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles annule la facture #2390 avec les intérêts étant donné que les pièces n'ont jamais été en possession de l'acheteur.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

239-18

24. SUIVI ACTIVITÉS DU 23 JUIN

Activité organisée par la municipalité le 23 juin, hot-dog gratuits, vente de bière et musique.

Factures chez dépanneur Carolie : 473.13 \$ moins commandite de Chez Carolie -35.88 \$ = 437.25 \$

La vente de boissons a rapporté 410 \$ déposé. Donc activité qui a coûté 27.25 \$ + permis de boisson. Il est resté des pains et saucisses dans le frigo au Pavillon.

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles remercie tous les bénévoles et participants qui ont fait de cette activité un succès.

Et qu'elle remercie aussi le dépanneur Chez Carolie pour sa commandite, qui fut très appréciée.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

240-18 25. DÉFIBRILLATEUR – INSTALLATION ET FORMATION

Achat fait modèle Zoll auprès d'Urgence vie.

Installation possible dans l'entrée de la caisse (porte extérieure qui demeurera débarrée). Appareil pourrait être buriné (Berthier avait un burin au garage).

Pour formation : Céline Cloutier d'Urgence vie, est prête à venir nous faire un cours à la population pour le défibrillateur. Elle va aussi le mettre en fonction. Elle charge 45 \$ / heure + taxes pour 4 heures minimum. Elle est libre tous les soirs de juillet (sauf le 17) et tous les soirs d'août. Si jamais on voulait que les gens obtiennent une carte, ça serait 55\$/personne. Mais la carte n'est pas obligatoire pour utiliser le défibrillateur.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles installe l'appareil le défibrillateur dans l'entrée de la caisse.

Qu'elle accepte l'offre de Céline Cloutier pour une formation, sur l'utilisation de cet appareil, de 4 heures à 45 \$/heure soit 180 \$. (sans taxe). Formation qui serait donnée à la population Mardi, le 24 juillet à 18 h 30 à la salle communautaire. Un envoi collectif sera fait le 16 juillet.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

241-18 26. OFFRE DE SERVICE AVOCAT

L'avocat M. Rino Soucy de la firme d'avocats Dufresne, Hébert, Comeau a fait une présentation sur le Projet de Loi 122 à la municipalité où 2 personnes de Squatec, 3 de Lejeune et 3 de Lac-des-Aigles ont participé.

Suite à cette séance d'information il nous fait une offre de service. Coût de 400 \$ plus taxes par année pour un service illimité de consultations téléphoniques incluant la révision de nos procès-verbaux mensuels. Et pour tous les services juridiques un taux horaire de 150 \$. Il dessert 7 municipalités dans notre MRC et la MRC aussi.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte l'offre de service de Dufresne Hébert Comeau, avocats pour les consultations téléphoniques illimitées au coût de 400 \$/année.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

27. WI-FI

Le 21 juin courriel de Michelle Caron de la MRC. Ce courriel s'adresse à l'ensemble des municipalités touchées par le projet Wi-Fi dans les périmètres urbains. L'appel d'offres public a été déposé au SEAO le 15 juin dernier. Les soumissionnaires ont jusqu'au 9 juillet, 9h30 pour déposer leurs soumissions.

Un comité de sélection fera l'analyse des offres reçues et fera une recommandation au comité d'administration de la MRC. Le comité d'administration tiendra sa rencontre le 12 juillet.

Le mandat à l'entrepreneur devrait donc être donné le 12 ou le 13 juillet.

Dès qu'il sera identifié, je vous en ferai part, ainsi que du calendrier des installations par municipalité.

D'ici là, des entrepreneurs pourraient visiter votre municipalité, entrer en contact avec vous pour diverses questions. Si ces questions sont de natures techniques, je vous invite à me les référer pour que j'y réponde. Voici le numéro de l'avis au SEAO : 1174989.

242-18 28. ROUTE DES MONTS NOTRE-DAME

Courriel reçu le 21 juin : Vous trouverez ci-joint une lettre adressée au Conseil municipal en lien avec l'erreur quant à votre placement publicitaire dans la brochure de la Route des Monts Notre-Dame. Merci de votre compréhension. J'attendrai de vos nouvelles pour la suite des choses. André-Pierre Vignola, Coordonnateur

Objet : Placement publicitaire 2018

M. le maire, chers membres du conseil municipal,

La présente est pour m'excuser l'erreur quant à votre placement publicitaire commandé dans le cadre de la brochure publicitaire 2018 de la Route des Monts Notre-Dame. Vous le savez, je suis à ma première année comme unique employé de l'organisation et mon mandat a été marqué, depuis mon embauche, en décembre dernier, par de multiples demandes de financement et une tournée de représentations. En conséquence, les tâches se sont accumulées et j'ai malheureusement négligé certaines étapes, notamment en matière de vérification de contenu des brochures. Or, comme la Municipalité de Lac-des-Aigles avait soumis un dossier qui ne nécessitait pas de graphisme, notre fournisseur a oublié de

l'intégrer au montage. Je vous transmets mes excuses. Soyez certain(e)s que j'en tire des leçons pour l'avenir.

Aussi, la Corporation vous offre un placement publicitaire stratégique en guise de compensation : une visibilité sur la bannière la plus en vue sur la page d'accueil de notre site web. Vous n'êtes pas sans savoir que le web est incontournable sur le plan touristique et que la vaste majorité de nos partenaires et visiteurs parcourt notre page pour s'informer sur l'offre. Il s'agit là d'un positionnement privilégié qui, nous l'espérons, saura réparer mon erreur.

En attendant votre avis sur à cette offre, je vous remercie de votre compréhension et vous prie d'agréer mes meilleurs sentiments. Je souhaite ainsi que cette offre exceptionnelle nous permettra de poursuivre nos actions communes visant à attirer des retombées issues de l'économie touristique dans nos milieux.

Cordialement, Le coordonnateur, André-Pierre Vignola, c.c. M. Francis Gagné, président

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles demande à la Route des Monts Notre-Dame de conserver le paiement de 320 \$ en crédit pour la prochaine édition de la brochure en 2019 et de plus qu'elle fasse le placement publicitaire stratégique, étant donné que la saison estivale tire à sa fin.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

243-18 29. **SOUTIEN À L'ENSEMENCEMENT**

Lettre du Ministère des Forêts et de la Faune et des Parcs nous informant qu'une aide financière de 2 000 \$ nous est accordée pour l'achat de poissons pour l'ensemencement des lacs 2018-2019 (soit 50 % de notre demande). Cette aide est conditionnelle. Pour recevoir l'aide le rapport d'activité sur le site du Ministère doit être rempli et signer et une copie de la facture d'achat de poissons ainsi que les permis,... le tout doit être retourné au plus tard le 30 mars 2019. À la suite de la réception des documents,... un chèque sera accordé.

Avons reçu 40 \$ pour Pêche en herbe de 2017.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles remette les documents à l'Association de l'ensemencement afin qu'ils organisent l'activité et complètent tous les documents requis pour obtenir l'aide.

Et leur remette par chèque le 40 \$ reçu pour l'activité de 2017.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

30. **DEMANDE D'INFORMATIONS**

Courriel de Mme Dumont concernant le terrain au 29, rue Principale.

Mme Ginette Dumon et M. Gérard Michaud sont présents. Le maire explique la situation et les informe qu'une solution sera apportée à ce dossier. Ils en seront informés.

244-18 31. **SORTIE À AUCLAIR**

Sortie, mercredi le 18 juillet à la plage d'Auclair pour les Jeunes des Jeux d'été de Lac-des-Aigles, Squatec et Biencourt. Départ de Squatec à 9 h 10 vers ici et ensuite Biencourt.

Activité gratuite. Frais de transport à partager peut-être 100 \$/village.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de défrayer les coûts de transport pour la sortie à la plage d'Auclair le 18 juillet prochain pour les jeunes inscrits au Jeux d'été 2018 de Lac-des-Aigles.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

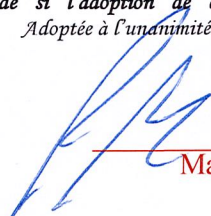
245-18 32. **CAMP RICHELIEU VIVE LA JOIE**

Sortie, mercredi le 8 août au Camp Richelieu Vive la Joie pour les Jeunes des Jeux d'été de Lac-des-Aigles, Squatec et Biencourt. Activités diverses durée d'environ 3-4 heures. Coût Journée plein air de 12,50 \$/enfant x environ 11 à 12 enfants = 137.50 \$. Transport à partager.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de défrayer pour les enfants de Lac-des-Aigles inscrits aux Jeux d'été soit plus ou moins 12 personnes pour l'activité au Camp Richelieu Vive la Joie pour environ 140 \$ + transport partagé avec Squatec et Biencourt.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

 Maire  DG

246-18 33. DEMANDE POUR INTERDICTION D'ACCÈS AUX MOTONEIGES

Lettre conjointe des Habitations économiques et de la Société d'entraide Humanitaire de Lac-des-Aigles nous informant que depuis quelque temps des locataires du 67 et 69, se sentent insécures à pied et ont portés plaintes en ce qui concerne les motoneiges qui circulent sur ces terrains et demandent à la municipalité de prendre des dispositions pour interdire les motoneiges de circuler sur les terrains du 67 et 69 Principale et pour les détourner vers la rue du Quai, signalisation et info à la population.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte la demande des Habitations économiques et de la Société d'entraide Humanitaire de Lac-des-Aigles et prendra des mesures pour interdire les motoneiges de circuler sur les terrains du 67 et 69 Principale et pour les détourner vers la rue du Quai, signalisation et en informera la population.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

247-18 34. FACTURE – RÉPARATION GYMKHANA

Le CDL a acheté des matériaux pour réparer bénévolement le site du Gymkhana situé sur le terrain des Loisirs, propriété de la municipalité.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles soit facturée directement pour ces matériaux, au coût de 1 137.76 \$ taxes incluses (escompte donnée de 84.38 \$), étant donné qu'elle est propriétaire du site et que le paiement soit fait aux Matériaux du Lac.

Et payé par Projet Loisirs #14 Taxe essence.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

35. AFFAIRES NOUVELLES

248-18 35.1 ABAT-POUSSIÈRE - ÉPANDEUR

Il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé

Que la municipalité de Lac-des-Aigles Fasse l'achat d'un réservoir de 500 gallons pour l'épandage de l'abat-poussière au coût de 6 690.30 \$ + transport à 600 \$ + taxes auprès de l'entreprise Multi Pression L. C. inc. de Boucherville pour un total de 8 382.12 \$.

Que cet achat soit effectué avec le surplus accumulé non affecté (59-11000-00).

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

35.2 ASPHALTE - CONTRAT

Après les travaux d'asphaltage réalisés par Construction BML, des vérifications seront faites lors de pluie pour voir si l'eau s'écoule bien dans les trous-d'homme,... Des photos seront prises et un suivi sera fait avec l'entrepreneur.

249-18 35.3 MAISON DES JEUNES

Il est proposé par Le conseiller Monsieur Luc Sirois

Que la municipalité de Lac-des-Aigles accepte que la Maison des Jeunes fasse un lave-auto devant l'édifice municipal du 75, rue Principale, dimanche, le 15 juillet prochain.

Elle accepte aussi de leur donner les restants de saucisses et de pains pour faire des hot-dogs.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

250-18 35.4 RUE JEAN RIOUX

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

Que la municipalité de Lac-des-Aigles remette un peu de gravier sur la rue Jean-Rioux pour la rendre plus propre.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, M. Pierre Bossé, invite les citoyens à prendre la parole durant cette période de questions.

Les sujets qui ont fait l'objet d'interventions sont les suivants : État du chemin du Nord-du-Lac après la pluie, l'abrasif, l'abat-poussière.

CERTIFICAT DE CRÉDITS DISPONIBLES

Je, soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions numéros : 231-18, 232-18, 233-18, 234-18, 243-18, 244-18, 245-18 et 248-18.



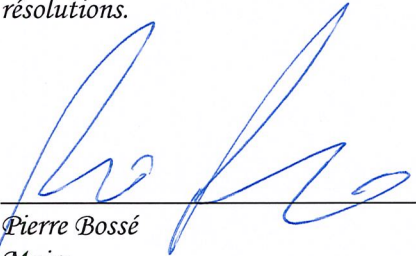
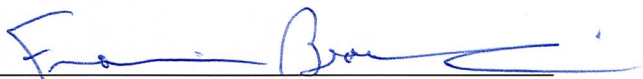
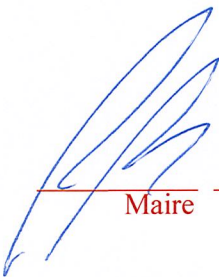
Francine Beaulieu
Directrice générale

251-18 36. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 21 h 05, l'ordre du jour étant épuisé, la levée de l'assemblée est proposée par Monsieur Pierre Bossé, maire.

Adopté.

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.


Pierre Bossé
Maire
Francine Beaulieu
Directrice générale
Maire
DG